

Conditions générales de Sage pour Comptables

Dernière mise à jour : février 2024

Les présentes conditions d'utilisation constituent un contrat entre nous qui régit votre accès et votre utilisation du service Sage pour Comptables (« **Sage pour Comptables** ») qui vous permet de promouvoir et de faciliter la fourniture de solutions que nous mettons à la disposition de vos clients par l'intermédiaire de Sage pour Comptables (les « **Logiciel ou Produits** »).

Les conditions applicables à chaque Logiciel (« **Conditions d'utilisation du Logiciel** ») peuvent être consultées sur nos sites Web. Pour les Conditions d'utilisation des Logiciels au Royaume-Uni, veuillez cliquer [ici](#); aux États-Unis, veuillez cliquer [ici](#); au Canada, veuillez cliquer [ici](#) (en anglais) ou [ici](#) (en français). En cas de différence entre ces conditions et les Conditions d'utilisation du Logiciel applicables, les présentes conditions prévaudront en ce qui concerne votre accès et votre utilisation de Sage pour Comptables.

Les mots en majuscules utilisés ici sans définition ont la signification donnée dans les Conditions d'utilisation du Produit ou du Logiciel, sauf indication contraire.

1. Définitions et interprétation

1.1. **Définitions.** Dans le présent contrat, les termes suivants ont les significations suivantes :

Données relatives aux clients les données personnelles (telles que définies dans l'addenda sur la protection des données) contenues dans les Données relatives aux clients.

Addenda sur la protection des données notre Addenda sur la protection des données publié à la page <http://www.sage.com/dataprotectionaddendum> (ou à toute autre adresse URL qui vous a été communiquée), tel qu'il est modifié au fil du temps. La signification des termes de l'Addenda sur la protection des données est identique à leur signification dans les présentes conditions générales, sauf indication contraire.

Module des forfaits que vous pouvez utiliser en même temps qu'un Logiciel ou un Produit (tel que décrit dans la Documentation du Logiciel ou du Produit en question), moyennant le paiement d'une redevance supplémentaire, ou comme convenu autrement, sur un abonnement ou sur une période déterminée. Certains Modules sont optionnels tandis que d'autres sont inclus automatiquement dans votre licence; veuillez consulter notre Documentation et sites Web de Sage pour plus de détails.

Conditions d'utilisation des Points Sage nos conditions d'utilisation des Points Sage accessibles sur www.sage.com (ou toute autre adresse URL qui vous aura été communiquée), tel qu'il est modifié de temps à autre. Les conditions définies dans les Conditions d'utilisation des Points Sage ont la même signification lorsqu'elles sont utilisées dans les présentes conditions, sauf indication contraire.

1.2. Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions à tout moment. Nous fournirons des efforts raisonnables pour vous communiquer tout changement par le biais d'une notification sur Sage pour Comptables ou en vous envoyant un courriel, mais il vous appartient de vous assurer que vous consultez, lisez et comprenez régulièrement la dernière version de ce contrat sur notre site Web, car vous serez réputé accepter tous les changements apportés à ces conditions si vous continuez à accéder à Sage pour Comptables et à l'utiliser.

1.3. **Interprétation.** Dans ce contrat: (a) les titres servent uniquement à des fins pratiques et ne modifient pas la construction juridique ou l'interprétation du texte; (b) les termes « y compris » et « comme » ainsi que d'autres expressions similaires sont interprétés, si le contexte l'exige, comme ayant un caractère illustratif et non exhaustif; (c) les termes techniques sont interprétés conformément à leur usage général pertinent dans le domaine des logiciels; (d) le terme personne est réputé inclure une personne physique, une personne morale et une association de personnes non constituée en personne morale; (e) l'usage du singulier est réputé inclure le pluriel et vice versa; (f) sauf indication contraire, les termes « écrit » ou « par écrit » sont réputés inclure les courriels mais non les télécopies; (g) toute référence à une loi, à une disposition légale ou à une législation subordonnée est une référence à la loi en vigueur; et (h) toute référence à une partie inclut les représentants personnels, les successeurs et les ayants droit autorisés de cette partie.

2. Les parties concernées par ce contrat

2.1. Le présent contrat est conclu entre : vous : la personne ou la société autorisée à utiliser Sage pour Comptables en vertu des présentes conditions générales et conformément à celles-ci (« **vous** », « **votre** »); et nous : Sage Global Services Limited (numéro d'immatriculation de la société 1045967, numéro de TVA GB 555909605, siège social : C23 - 5 & 6 Cobalt Park Way Cobalt Park, Newcastle upon Tyne, NE28 9EJ, Royaume-Uni) (« **Sage** », « **nous** », **et** , « **notre** ») ou toute autre entité pouvant être identifiée dans les factures qui vous sont délivrées au titre de votre utilisation du Service, auquel cas votre entité contractante sera l'entité identifiée dans vos factures, sauf indication contraire de Sage.

2.2. Chaque partie affirme qu'elle est habilitée à conclure le présent Contrat, à exécuter ses obligations en vertu du présent Contrat et à donner les droits et licences accordés aux fins des présentes.



2.3. En accédant à Sage pour Comptables et en l'utilisant, vous et nous acceptons d'être liés par ces conditions et de nous y conformer.

3. Comment vous acceptez ce contrat, et quand le contrat entre nous commence

3.1. Vous acceptez ces conditions et ce contrat engagé entre nous commence à la première date à laquelle vous cochez une case ou cliquez sur un bouton (ou quelque chose de similaire) lorsque Sage pour Comptables vous demande de confirmer que vous acceptez ce contrat. Dans la mesure où vous migrez de l'Édition Partenaires vers Sage pour Comptables, vous chargez par la présente Sage de faire migrer toutes les Données relatives aux clients contenues dans l'Édition Partenaires vers Sage pour Comptables et vous acceptez que l'activité de migration soit effectuée conformément aux présentes conditions.

3.2. Le présent contrat se poursuivra jusqu'à ce qu'il soit résilié conformément à la division 11.

3.3. Si vous n'acceptez pas ce contrat, vous devez nous contacter immédiatement et vous ne devez pas promouvoir ou faciliter l'utilisation de tout Logiciel par vos clients ou utiliser Sage pour Comptables ou d'y accéder d'une autre manière.

4. Votre abonnement et votre accès à Sage pour Comptables

4.1. Nous pouvons, de temps à autre, proposer des offres promotionnelles relatives à Sage pour Comptables. Toute offre promotionnelle de ce type sera soumise aux présentes conditions et nous nous réservons le droit de retirer ou de cesser d'offrir toute offre promotionnelle à tout moment sans préavis.

4.2. Une fois que vous avez souscrit à Sage pour Comptables, vous pouvez configurer et administrer des comptes de Logiciels pour vos clients, qui seront liés à votre propre compte Sage pour Comptables.

4.3. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour vous assurer que vos clients respectent les Conditions d'utilisation de chaque Logiciel applicable, ainsi que tous les avis, politiques et consignes relatifs à leur utilisation d'un Logiciel que nous vous fournissons et/ou que nous fournissons à vos clients, de temps à autre.

4.4. Nous nous réservons le droit d'accéder à votre compte Sage pour Comptables à tout moment, y compris dans le but de nous permettre de :

4.4.1. établir votre conformité au présent contrat;

4.4.2. rechercher toute erreur ou autre bogue dans Sage pour Comptables et/ou y remédier et/ou surveiller votre utilisation de Sage pour Comptables;

4.4.3. supprimer un ou plusieurs de vos clients de votre compte Sage pour Comptables si vous enfreignez les conditions de ce contrat.

4.5. Sage pour Comptables vous permet d'avoir accès aux comptes de Logiciels de vos clients (y compris l'accès aux données des clients) ainsi que de gérer ces droits d'accès sur les comptes des Logiciels de vos clients. Vous êtes tenu de vous assurer que le(s) niveau(x) d'accès que vous attribuez à chacun des comptes du Logiciel de votre client a (ont) été convenu(s) entre vous et votre client.

4.6. Pour chaque client que vous servez avec Sage pour Comptables, vous êtes responsable de :

4.6.1. les informer que vous aurez accès à leur compte de Logiciel, que vous êtes responsable des droits d'accès à leur compte de Logiciel et que Sage n'a aucun contrôle sur ces droits d'accès;

4.6.2. convenir avec chaque client du ou des niveaux de droits d'accès qu'il vous autorise, ainsi que vos collègues (le cas échéant), à avoir sur son compte du Logiciel.

4.7. Vous vous engagez à n'attribuer des droits d'accès aux comptes de Logiciel de vos clients qu'en stricte conformité avec les directives du client concerné.

4.8. Nous ne pouvons être tenus responsables des pertes, dommages, coûts et dépenses, quels qu'ils soient, subis et/ou encourus par vous et/ou vos clients, qui découlent, ou qui y sont liés, du non-respect ou d'un autre manquement à la présente division 4 relative aux droits d'accès.

4.9. Vous nous mettez à l'abri, ainsi que nos Sociétés affiliées, de toute réclamation de tiers causée par ou découlant de vos droits d'accès aux comptes clients et/ou de tout non-respect ou tout autre manquement de votre part aux dispositions de la présente division 4.

5. Vos obligations

5.1. Vous vous acquitterez de vos obligations avec promptitude, diligence et conformément aux normes que l'on peut raisonnablement attendre d'un expert-comptable expérimenté, formé et dûment qualifié (ou équivalent) opérant sur votre marché.

5.2. Vous devez vous conformer à tous les avis, toutes les politiques et instructions concernant votre accès et votre utilisation de Sage pour Comptables que nous vous fournissons, de temps à autre, soit par le biais d'une notification dans Sage pour Comptables, soit par courriel. Nous nous réservons le droit d'auditer votre utilisation de Sage pour Comptables afin de vérifier votre conformité au présent contrat. Si un tel audit révèle un aspect de non-conformité, vous acceptez de faire ce qui suit :

5.2.1. nous fournir tous les renseignements que nous jugeons nécessaires en ce qui concerne ce manquement; et;

5.2.2. corriger toute non-conformité à vos propres frais.

Modules



- 5.3. Certains Modules, tels que détaillés dans votre Documentation, peuvent être mis à votre disposition en même temps qu'un Logiciel. Dans certains cas, comme indiqué dans la Documentation, cette utilisation est limitée à douze (12) mois à compter de la Date d'entrée en vigueur (applicable au Module correspondant). Si tel est le cas, à l'expiration de la période de douze (12) mois, différentes options vous seront proposées pour souscrire au Module au prix d'abonnement en vigueur à ce moment-là. Nous vous donnerons un préavis raisonnable du prix pour vous permettre de décider si vous souhaitez vous abonner au Module.
- 5.4. Vous reconnaissez et acceptez que nous puissions modifier à tout moment les prix que nous facturons pour votre utilisation des Modules. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous avertir le plus tôt possible de ces changements.

Services tiers

- 5.5. Ni endossement ni garantie. Sage peut vous présenter, y compris sur les sites Web de Sage, ou vous pouvez vous procurer séparément des Services tiers qui sont offerts par des Fournisseurs tiers. Sage n'endosse pas ni ne représente le Service tiers ou le Fournisseur tiers, ne donne aucune garantie, ne fait aucune promesse, ni n'assume aucune responsabilité concernant le Service tiers ou le Fournisseur tiers, et n'a aucune responsabilité pour de quelconques préjudices, responsabilités ou pertes causés par un Service tiers ou un Fournisseur tiers, indépendamment du fait que ceux-ci soient décrits comme étant « autorisés », « agréés », « recommandés » ou par des termes semblables ou que le Service tiers soit compris dans votre commande Sage. Nous n'avons aucune obligation de rendre disponible ou de fournir du soutien pour les Services tiers, et nous ne pouvons garantir la capacité initiale ou continue du Logiciel à fonctionner avec des Services tiers. Votre utilisation des Prestataires de services est soumise aux conditions imposées par les Prestataires de services, en plus des conditions qui s'y rapportent dans le cadre du présent contrat. Le fait de ne pas accepter les conditions imposées par les Fournisseurs tiers ou de ne pas y consentir pourrait compromettre votre accès et votre utilisation de Sage pour Comptables et/ou du Logiciel. Vous êtes seul responsable de l'évaluation des Services tiers et des Fournisseurs tiers, ainsi que de l'examen de toutes les conditions générales et politiques applicables desdits Fournisseurs tiers. Nous pouvons retirer l'accès aux Services tiers en tout temps et sans vous en informer. Si un Fournisseur tiers cesse de rendre les Services tiers disponibles pour l'interopérabilité avec Sage pour Comptables et/ou les fonctionnalités du Logiciel dans des conditions raisonnables, nous pouvons cesser de fournir ces fonctionnalités de Sage pour Comptables et/ou du Logiciel sans que vous ayez droit à un remboursement, un crédit ou une autre compensation.
- 5.6. Si vous vous procurez des Services tiers en votre nom ou au nom de vos clients, ou si vous utilisez ou facilitez l'utilisation de Services tiers en relation avec les comptes de vos clients, vous resterez entièrement responsable du fonctionnement de ces Services tiers. Vous garantissez et déclarez que vous êtes (et serez à tout moment) dûment et correctement autorisé à utiliser ou à faciliter l'utilisation de ces Services tiers (y compris au nom de vos clients), et vous nous mettez à l'abri, ainsi que nos Sociétés affiliées, de toute réclamation de tiers causée par ou découlant de ou en rapport avec tout non-respect de la garantie ou de la déclaration de la présente division 5.6.
- 5.7. Partage de données. Si vous obtenez un Logiciel tiers qui nécessite l'accès ou le transfert de Données relatives aux clients, vous acceptez d'obtenir tous les consentements requis, y compris de la part de vos clients, avant de transmettre à d'autres des Données relatives aux clients. Si vous obtenez un Service tiers qui exige l'accès aux Données relatives aux clients ou le transfert de Données relatives aux clients, vous reconnaissez que ledit accès ou transfert s'effectue entre vous et le Fournisseur tiers conformément aux politiques de confidentialité du Fournisseur tiers, et que Sage est autorisée à fournir les Données relatives aux clients exigées par le Service tiers. Sage n'est pas responsable de la modification, de la perte, de l'endommagement ou de la suppression des Données relatives aux clients par un Produit tiers.
- 5.8. Plateforme AWS. Sage pour Comptables et le Logiciel sont hébergés sur la plateforme AWS d'Amazon, une plateforme de services et d'informatique en nuage à l'échelle de l'Internet, hébergée dans les centres de données d'Amazon. Votre utilisation de Sage pour Comptables est aussi soumise aux conditions générales et politiques suivantes d'Amazon : (i) La déclaration de confidentialité d'AWS est consultable à l'adresse suivante <http://aws.amazon.com/privacy>; (ii) Les conditions d'utilisation des produits AWS sont consultables à l'adresse suivante <http://aws.amazon.com/serviceterms>; et (iii) la politique d'utilisation acceptable d'AWS consultable à l'adresse suivante <http://aws.com/aup/>. Ni vous ni quiconque accédant à Sage pour Comptables ou au Logiciel ne pouvez utiliser la plateforme AWS d'Amazon d'une manière interdite par la Charte d'utilisation d'AWS.

6. Prix et mode de paiement

- 6.1. Pour chaque client que vous présentez, configurez et administrez un compte de produit par l'intermédiaire de Sage pour Comptables, celui-ci vous paiera directement pour son utilisation du Logiciel et vous nous paierez intégralement tous les frais applicables à ces comptes. Vos clients ne pourront pas bénéficier d'un essai gratuit d'un quelconque Logiciel.
- 6.2. Pour un client qui souscrit à plus d'un Module, il vous paiera pour l'ensemble de son utilisation des Modules et vous nous paierez pour leur utilisation.

Conditions de paiement

- 6.3. Vous convenez de nous fournir des coordonnées et des renseignements de facturation complets et exacts et de nous informer dans les plus brefs délais de tout changement desdits renseignements.



- 6.4. En nous fournissant vos coordonnées de paiement en lien avec le Logiciel, vous convenez que nous pouvons commencer à percevoir automatiquement les frais du Service conformément aux conditions du présent contrat. Vous devez payer tous les frais dus au taux et à la fréquence, et aux dates de paiement, indiqués dans la Documentation. Les obligations de paiement sont non annulables et les frais payés non remboursables (autrement que dans les conditions expressément énoncées dans le présent contrat).
- 6.5. Le paiement des frais de votre client à votre égard constitue un paiement valable pour son utilisation du Logiciel applicable aux fins du présent contrat.
- 6.6. Nous sommes autorisés à augmenter les frais applicables à tout moment et vous donnons, à cet effet, un préavis écrit d'au moins trente (30) jours; ladite augmentation prend effet à la date de paiement prévue suivant la fin de la période de préavis.
- 6.7. Les frais ne comprennent pas les taxes, prélèvements ou droits en vigueur imposés par les autorités fiscales, y compris, par exemple, la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe sur les produits et services, la taxe de vente, la taxe d'utilisation ou les retenues fiscales, perceptibles par toute collectivité publique compétente quelle qu'elle soit, et vous êtes responsable du paiement desdites taxes, prélèvements ou droits en sus des frais, hormis les impôts sur le revenu net de Sage.
- 6.8. Si des fonds font défaut sur votre compte à la date d'échéance du paiement, alors sans limiter nos droits ou recours : (i) les frais peuvent porter un intérêt de retard au taux de 1,5 % du solde impayé par mois, ou jusqu'au taux maximal autorisé par la loi, si ce dernier est inférieur; et/ou (ii) nous pouvons appliquer des périodes de paiement plus courtes aux frais futurs.
- 6.9. Tous les paiements que vous nous faites en vertu du présent contrat seront effectués intégralement, sans aucune compensation, restriction ou condition et sans aucune déduction ou retenue, sauf si la loi vous oblige à effectuer une telle déduction ou retenue.
- 6.10. Sans préjudice de tout autre droit ou recours dont nous pourrions disposer, si vous n'effectuez pas un paiement conformément au présent contrat ou si vous n'exécutez pas une autre obligation envers nous, nous...
- 6.10.1. pouvons, à notre discrétion et moyennant un préavis écrit, résilier le présent contrat ou suspendre l'exécution de nos obligations au titre du présent contrat conformément à la division 11.1 jusqu'à ce que vous effectuiez le paiement ou exécutiez l'obligation en question dans son intégralité;
- 6.10.2. réservons le droit d'accéder à votre compte et de supprimer tout ou partie de vos clients de Sage pour Comptables, comme il est indiqué dans la division 4.4, et de fournir à ces clients une liste d'experts-comptables conformément à la division 11.1, à notre discrétion.
- 6.11. Lorsque nous suspendons votre accès à Sage pour Comptables, nous pouvons, à notre discrétion, accepter de réactiver votre compte.
- ## 7. Points Sage
- 7.1. Dans le cadre de votre utilisation de Sage pour Comptables, vous aurez le droit de gagner des « Points Sage » conformément aux Conditions d'utilisation des Points Sage.
- ## 8. Droits patrimoniaux
- 8.1. Droits de propriété intellectuelle de Sage. Sous réserve des droits limités expressément octroyés en vertu des présentes, Sage seule (et ses partenaires, le cas échéant) se réserve tous les droits, titres et intérêts du de Sage pour Comptables et les Logiciels (y compris toutes les configurations, personnalisations, modifications, améliorations, mises à jour et révisions correspondantes), des Données de Sage et de la Documentation, y compris tous les Droits de propriété intellectuelle connexes à cet égard. Sage se réserve tous les droits non expressément énoncés dans le présent contrat. Le nom de Sage, son logo et les noms de produit associés à Sage pour Comptables, aux Logiciels et à la Documentation sont des marques de commerce de Sage ou de tiers, et aucune licence ni aucun droit n'est accordé aux fins de leur utilisation.
- 8.2. Rétroaction. Vous pouvez, mais n'êtes pas tenu de, fournir à Sage, à ses Affiliés ou à ses sous-traitants des idées, des suggestions, des demandes, des recommandations ou des commentaires au sujet de Sage pour Comptables ou de tout Logiciel (« **Rétroaction** »). Si vous le faites, vous accordez à Sage une licence non exclusive, libre de redevances, mondiale, perpétuelle et irrévocable pour utiliser, exploiter, reproduire, incorporer, distribuer, divulguer et accorder une sous-licence pour toute Rétroaction à quelque fin que ce soit.
- 8.3. Sauf dans la mesure permise par la loi, vous ne ferez rien et ne permettrez à personne de faire quoi que ce soit qui puisse endommager ou nuire à la validité des Droits de propriété intellectuelle de Sage, y compris (sans limitation) le manquement à l'une des conditions du présent contrat ou à l'une des Conditions d'utilisation du Logiciel, ou qui découle de ou en rapport avec votre utilisation des Droits de propriété intellectuelle de Sage ou le fait de vous présenter comme le propriétaire de ces Droits de propriété intellectuelle.
- 8.4. Vous nous informerez immédiatement par écrit si vous avez connaissance d'un non-respect ou d'une invalidité réel ou potentiel de l'un des Droits de propriété intellectuelle de Sage. À notre demande et à nos frais, vous signerez, exécuterez et ferez tous les actes, documents, actions et choses (y compris l'autorisation d'utiliser votre nom dans toute procédure) que nous pouvons raisonnablement exiger en vue de restreindre cette infraction (ou d'empêcher cette invalidité) et/ou d'obtenir des dommages-intérêts et/ou de protéger de toute autre manière nos droits ou ceux de nos partenaires.

9. Notre responsabilité à votre égard en cas de problème

- 9.1. Sous réserve des divisions 9.2, 9.3 et 9.4 ci-dessous, notre responsabilité totale envers vous dans le cadre du présent contrat, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris en cas de négligence ou de manquement à une obligation légale), fondée sur une fausse déclaration ou autre, sera la suivante :
- 9.1.1. dans le cas où vous vous inscrivez uniquement à Sage pour Comptables et que vous n'avez pas de Produits correspondants via Sage pour Comptables, notre responsabilité totale envers vous sera limitée à 150 £;
- 9.1.2. dans le cas où vous avez des Logiciels correspondants via Sage pour Comptables, notre responsabilité totale envers vous ne dépassera pas un montant égal au total des frais payés ou payables par vous à nous en vertu ou en relation avec les Conditions d'utilisation des Logiciels ou des frais payés ou payables au cours de la période de douze (12) mois précédant immédiatement la date à laquelle la réclamation a été formulée.
- 9.2. Nous ne serons pas responsables des cas suivants, même si nous savions ou aurions dû savoir qu'il existait une possibilité que vous en fassiez l'expérience :
- 9.2.1. la perte de bénéfices, de revenus ou de contrats, la perte d'économies, l'interruption commerciale, la perte de financement, la perte de clientèle ou de réputation, les dépenses inutiles ou la perte ou l'altération de données, dans tous les cas, qu'elles surviennent directement ou indirectement et qu'elles soient connues, prévues ou prévisibles;
- 9.2.2. les pertes ou dommages indirects, accessoires, spéciaux, punitifs ou consécutifs, qu'ils soient connus, prévus ou prévisibles.
- 9.3. Aucune disposition des présentes conditions n'exclut ou ne limite votre ou notre responsabilité dans les circonstances suivantes :
- 9.3.1. fraude;
- 9.3.2. le décès ou les lésions corporelles de toute personne résultant de notre négligence; ou
- 9.3.3. toute autre question qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la législation applicable.
- 9.4. Toutes les garanties, conditions et autres termes implicites en vertu de la loi ou du droit commun sont, dans toute la mesure permise par la loi, exclus du présent contrat.
- 9.5. Vos responsabilités et les nôtres en vertu du présent contrat sont raisonnables parce qu'elles reflètent que :
- 9.5.1. nous ne pouvons pas contrôler comment, et à quelles fins, vous ou vos clients utilisez Sage pour Comptables ou tout autre Logiciel;

9.5.2. nous n'avons pas développé Sage pour Comptables ou tout autre Logiciel spécifiquement pour vous ou vos clients;

9.5.3. bien que nous suivions les pratiques de l'industrie, il ne nous est pas possible, d'un point de vue économique, d'effectuer tous les tests nécessaires pour garantir que Sage pour Comptables ou tout autre Logiciel sont exempts de problèmes ou d'erreurs.

10. Quelle est votre responsabilité à notre égard si une autre personne dépose une réclamation à notre égard concernant vos obligations?

- 10.1. Vous nous mettrez à l'abri de toutes les réclamations de tiers qui découlent de ou sont en rapport avec ce qui suit :
- 10.1.1. votre promotion, distribution et/ou exploitation de Sage pour Comptables ou de tout autre Logiciel;
- 10.1.2. votre soutien ou votre prestation de tout autre service pour Sage pour Comptables ou tout Logiciel; ou
- 10.1.3. tout non-respect ou autre manquement de votre part au présent contrat.

11. Comment le présent contrat peut-il être mis à terme et que se passe-t-il en cas de résiliation

- 11.1. Sans préjudice de tout autre droit ou recours dont nous pourrions disposer, nous pouvons exercer notre droit de résiliation en vertu de la division 6.10 ou, à notre discrétion, mettre fin immédiatement au présent contrat. La résiliation de votre accès à votre compte Sage pour Comptables ou la résiliation du présent contrat (selon le cas) résiliera également le compte de chaque client qui est lié à votre compte Sage pour Comptables, et vous acceptez que nous ne soyons pas responsables d'une telle résiliation et de tous les Modules et services de conformité. Vous perdrez également l'accès à toutes les données qui ont été saisies dans Sage pour Comptables. Vos clients ne perdront pas l'accès à leurs données et Sage se réserve le droit d'informer vos clients de tout autre comptable utilisant Sage pour Comptables.
- 11.2. Vous pouvez mettre fin à ce contrat à tout moment en nous envoyant un courriel à l'adresse suivante sagebusinesscloudadministration@sage.com et nous vous confirmerons la date à laquelle le présent contrat prendra fin.
- 11.3. Nous pouvons mettre fin au présent contrat moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours, étant entendu que les droits et obligations énoncés dans le présent contrat (y compris vos obligations de paiement de toute redevance applicable) se poursuivront pendant cette période de préavis.
- 11.4. Si vous ou nous découvrons que l'autre a fait quelque chose qui n'est pas autorisé par le présent contrat ou n'a pas fait quelque chose qui doit être fait, celui qui fait cette découverte peut notifier par écrit à l'autre de la



question, qui doit être réglée dans un délai de trente (30) jours. Si la situation est réglée dans ce délai, aucune autre mesure ne sera prise. Si la situation n'est pas réglée dans ce délai, celui qui a fait la découverte peut mettre fin au présent contrat moyennant une notification écrite à l'autre partie.

- 11.5. Le présent contrat prend fin automatiquement (par exemple sans que nous ayons à vous en informer) et immédiatement sans remboursement si vous faites faillite (ou si quelque chose de similaire se produit) ou si votre entreprise n'est pas en mesure de payer ses créances, cesse ses activités ou devient insolvable (ou si quelque chose de similaire se produit). Dans ce cas, nous n'aurons plus d'obligation envers vous et toute somme due par vous deviendra immédiatement exigible et payable dans son intégralité.

12. Respect des lois

- 12.1. Vous respectez l'ensemble des lois, textes législatifs, codes et règlements visant votre utilisation du Logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, les Lois sur la protection des données et toutes les lois applicables en matière d'antifraude, d'anticorruption, d'évasion fiscale ainsi que toutes les lois et tous les règlements et régimes de sanctions imposés par les autorités compétentes, y compris, mais sans s'y limiter, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) des États-Unis, les Nations Unies, le Royaume-Uni et l'Union européenne (« **Exigences pertinentes** »). Vous assurez que vous et les personnes qui vous sont associées : (i) respectez toutes les Exigences pertinentes; (ii) vous interdisez toute conduite qui constituerait une infraction en vertu d'une des Exigences pertinentes, ou une autre infraction desdites exigences; (iii) n'accomplissez pas, par acte ou omission, une action qui entraînerait l'infraction d'une des Exigences pertinentes par Sage; (iv) mettez en place et à jour, pendant la durée du présent contrat, vos politiques et procédures de façon à assurer et à démontrer la conformité aux Exigences pertinentes et les appliquez au besoin.
- 12.2. Vous assistez à tout processus de diligence raisonnable auquel nous pourrions vous demander de participer de temps à autre afin de garantir votre conformité aux présentes conditions générales et, en particulier, à la présente division 22. Vous nous apportez, dans la mesure du raisonnable, toute la coopération, les renseignements et l'assistance nécessaires concernant nos processus de diligence raisonnable à toutes fins, y compris, mais sans s'y limiter, pour nous permettre d'établir la propriété et d'identifier tout territoire dans lequel vous et tous vos Utilisateurs ou une partie d'entre eux utilisez Sage pour Comptables et y accédez à toutes fins. Votre manquement à vous engager dans un tel processus et/ou à fournir les renseignements requis est réputé une infraction substantielle des présentes conditions générales et nous donne le droit de résilier les présentes en vous adressant un avis écrit.
- 12.3. Sage pour Comptables et les Logiciels peuvent être soumis aux lois et réglementations relatives à

l'exportation des États-Unis et d'autres territoires de compétence. Chaque partie affirme qu'elle et ses Sociétés affiliées ne figurent pas dans une « **liste de personnes refusées** » (ou une liste de sanctions ciblées équivalente) et que ses Sociétés affiliées ne sont ni détenues ni contrôlées par une personne politiquement exposée. Vous êtes dans l'obligation d'informer Sage si, pendant la durée du présent contrat, vous ou une de vos Sociétés affiliées êtes nommés sur une « **liste de personnes refusées** » (ou une liste de sanctions ciblées équivalente) publiée par le gouvernement des États-Unis ou si vous devenez la propriété d'une personne politiquement exposée ou passez sous le contrôle d'une personne politiquement exposée. Vous n'autorisez pas les Utilisateurs à accéder à Sage pour Comptables ou à l'utiliser dans tout pays sous embargo des États-Unis ou en infraction des lois et règlements relatifs à l'exportation des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Union européenne, ou dans tout Territoire soumis à restrictions. **On entend par « Territoires soumis à restrictions »** : (i) Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie, le Soudan et le territoire de la Crimée et de Sébastopol; (ii) tout autre pays ou territoire soumis à des sanctions du Royaume-Uni, de l'Union européenne ou des États-Unis; (iii) tout autre pays ou territoire qui se voit soumis à des sanctions du Royaume-Uni, de l'Union européenne ou des États-Unis après la date du présent contrat. Chaque partie signale à l'autre partie dans les plus brefs délais si elle a contrevenu ou si un tiers a des motifs raisonnables d'alléguer que la partie a contrevenu à la présente division 13. Vous mettez en place et à jour pendant toute la durée du présent contrat des procédures et des mesures de contrôle appropriées de façon à assurer et à démontrer votre conformité à la présente division 13. Si vous enfreignez cette division 12, Sage aura le droit de suspendre immédiatement votre utilisation de Sage pour Comptables et de tout Logiciel dans la mesure où nous le jugeons nécessaire sans préavis et/ou de résilier ce contrat immédiatement en vous adressant un avis écrit. Vous devez mettre à l'abri (et garantir) Sage et ses dirigeants, administrateurs, employés, avocats et agents contre toute réclamation, coût, dommage, perte, responsabilité et dépense (y compris les frais et honoraires d'avocat) découlant de ou en relation avec votre non-respect (ou celles vos Utilisateurs) de la présente division 12.

13. Protection des données

- 13.1. Nous traiterons toutes les Données relatives aux clients, y compris vos Données personnelles (telles que définies dans l'Addenda sur la protection des données), conformément à l'Addenda sur la protection des données.

14. Confidentialité

- 14.1. Définition des renseignements confidentiels. Sous réserve de la division 14.2 on entend par « **Renseignements confidentiels** » tous les renseignements d'une partie (« **Partie émettrice** ») divulgués à l'autre partie (« **Partie réceptrice** »), par oral ou par écrit, désignés comme étant confidentiels ou devant raisonnablement être considérés comme étant



confidentiels en raison de la nature des renseignements et des circonstances de la divulgation, y compris les conditions du présent contrat, Sage pour Comptables, la Documentation, les Données de Sage, les plans d'affaires et de marketing, les renseignements relatifs à la tarification et aux paiements, les renseignements technologiques et techniques, les conceptions de produit et les processus opérationnels.

14.2. **Exceptions.** Les renseignements confidentiels excluent les éléments suivants : (i) les renseignements qui étaient connus par la Partie réceptrice sans restriction de confidentialité avant leur divulgation par la Partie émettrice; (ii) les renseignements qui étaient ou sont connus du public sans acte répréhensible de la Partie réceptrice; (iii) les renseignements reçus à bon droit d'un tiers autorisé à les divulguer sans restriction; (iv) les renseignements que la Partie réceptrice élabore indépendamment sans utiliser les Renseignements confidentiels de la Partie émettrice ni y faire référence; (v) les renseignements dont la publication est autorisée (par écrit) par la Partie émettrice.

14.3. **Obligations de confidentialité.** La Partie réceptrice use du même degré de diligence que celui utilisé pour ses propres renseignements confidentiels de même nature, mais pas moins qu'une diligence raisonnable, pour protéger les Renseignements confidentiels de la Partie émettrice de toute utilisation ou divulgation non permise selon les modalités du présent contrat ou non autorisée par la Partie émettrice. La Partie réceptrice peut divulguer les Renseignements confidentiels de la Partie émettrice à ses employés, Sociétés affiliées et fournisseurs de services qui ont besoin d'accéder auxdits Renseignements confidentiels afin de réaliser l'intention du présent contrat, sous réserve qu'ils soient liés par des obligations de confidentialité non moins restrictives que celles stipulées dans le présent contrat. La Partie réceptrice est responsable de toute infraction de la présente disposition par ses employés, Sociétés affiliées et fournisseurs de services.

14.4. **Divulgence légalement requise.** La Partie réceptrice peut divulguer des Renseignements confidentiels dans la mesure requise par une ordonnance de tribunal, une ordonnance administrative ou la loi, sous réserve que la Partie réceptrice en informe d'avance (dans la mesure du possible) la Partie émettrice et lui fournisse une assistance raisonnable, aux frais de la Partie émettrice, pour permettre à cette dernière de solliciter une ordonnance conservatoire ou d'empêcher ou limiter autrement ladite divulgation.

14.5. **Injonction.** Toute infraction de la présente division 14 peut causer des dommages irréparables, qu'une compensation financière ne peut réparer de manière satisfaisante, et par conséquent, en sus des autres recours possibles, la Partie émettrice peut solliciter une injonction pour toute infraction ou menace d'infraction de la présente division 14 sans besoin de prouver les dommages ni de déposer une caution ou autre sûreté.

15. Que devez-vous savoir d'autre?

15.1. Si un tribunal ou un organisme similaire décide qu'une formulation du présent contrat ne peut être appliquée, cette décision n'aura pas de conséquence sur le reste du présent contrat, qui restera contraignant pour les deux parties. Toutefois, si le texte qui ne peut être appliqué peut l'être si une partie en est supprimée, nous traiterons tous deux la partie concernée du texte comme si elle avait été supprimée.

15.2. Si vous ou nous n'exerçons pas ou tardons à exercer les droits prévus par le présent contrat, cela ne signifie pas que ces droits ne pourront pas être exercés ultérieurement.

15.3. Le présent contrat et les documents auxquels nous faisons référence constituent l'intégralité du contrat entre vous et nous en ce qui concerne votre accès et votre utilisation de Sage pour Comptables, et remplacent la totalité des documents, informations et autres communications (qu'elles soient orales ou écrites) entre nous pour cette participation et cette utilisation.

15.4. Nous convenons tous deux que nous sommes des prestataires de services autonomes et qu'aucun d'entre nous ne se présentera comme agent, préposé, franchisé, coentrepreneur ou partenaire de l'autre, ni ne sera cautionné par l'autre. Vous n'avez pas et ne vous présenterez pas comme ayant une quelconque autorité pour accepter une commande en notre nom. Vous acceptez de ne pas mettre en gage notre crédit, de ne pas recevoir d'argent ou de ne pas donner de reçu en notre nom, de ne pas compromettre une dette qui nous est due, de ne pas encourir d'autres responsabilités ou obligations, de ne pas faire de promesse ou de représentation en notre nom et de ne pas prétendre faire une telle chose.

15.5. Le présent contrat vous est personnel et ne peut être cédé, sous-traité, concédé sous licence (y compris en sous-licence), facturé ou autrement traité ou aliéné (en tout ou en partie) par vous sans notre consentement écrit préalable. À titre d'exemple, cela signifie que si vous vendez les actifs de votre entreprise, vous ne pouvez pas transférer automatiquement ce contrat à l'acheteur.

15.6. Une personne qui n'est pas partie au présent contrat n'a pas le droit d'en faire exécuter les conditions.

15.7. Lorsque l'une des parties est tenue de notifier l'autre partie par courriel, la partie sera réputée avoir reçu le courriel le premier jour ouvrable suivant sa transmission.

16. Quelles sont les législations régissant le présent contrat?

16.1. La législation applicable à ce contrat est déterminée par l'entité Sage avec laquelle vous concluez le contrat, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous. Par exemple, si votre entité contractante Sage est Sage Global Services Limited, ce contrat est régi par les lois de l'Angleterre. En outre, les deux parties conviennent irrévocablement que les tribunaux correspondants indiqués dans le tableau ci-dessous auront compétence exclusive pour régler tout litige ou toute réclamation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) découlant du présent



contrat ou en rapport avec celui-ci, son objet ou sa formation. Par exemple, si votre entité contractante Sage est Sage Global Services Limited, vous acceptez

irrévocablement que les tribunaux anglais de Londres, en Angleterre, aient une compétence exclusive.

Territoire	Entité contractante Sage	Droit applicable	Tribunaux ayant une compétence exclusive (jurisdiction)
Royaume-Uni	Sage Global Services Limited	Angleterre	Londres, Angleterre
États-Unis	Sage Software, Inc.	Californie	Atlanta, Géorgie, États-Unis
Canada	Sage Software Canada Limited	Ontario	Toronto, Ontario
Tout autre territoire	Entité Sage figurant sur vos factures	Angleterre	Londres, Angleterre

